



RÈGLEMENT DU CONCOURS

La 6ème édition du Prix Médiatiks - Concours académique des médias scolaires et lycéens - est organisée par le CLEMI de l'académie de Besançon.

Il est ouvert aux médias de différentes natures (« papier », sites et blogs d'information, radios, comptes réseaux sociaux, reportages photographiques) réalisés dans le cadre scolaire au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Le concours s'organise autour de différentes catégories :

- selon le type de médias utilisés,
- selon le type d'établissement (école, collège, lycée, autres établissements).

Les médias lauréats ou sélectionnés dans les différentes catégories seront primés.

❖ Calendrier général du concours

- 4 décembre 2018 : ouverture des inscriptions
- 6 avril 2019 : date limite d'envoi de vos productions (journaux papier, cachet de la poste faisant foi, liens médias numériques ainsi que les reportages photos)
- 11 avril 2019 : réunion du jury académique
- 12 avril 2019 : annonce des résultats
- Date à venir : remise des prix

❖ Public concerné par ce concours

Le concours est ouvert à tous les médias (imprimés sur papier ou diffusés en .pdf) et médias d'information en ligne, réalisés dans le courant de l'année scolaire 2018-2019, par des élèves de la maternelle au lycée ou des étudiants de post-bac inscrits dans des établissements publics ou privés sous contrat relevant du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Agriculture.

Les productions sont réparties selon quatre catégories :

- «École» : école maternelle, élémentaire, primaire, REP
- «Collège» : collège, SEGPA, 3e DP, RAR
- «Lycée et Post-bac» : lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole, CFA, BTS...
- «Autres établissements» : EREA, IME, IMP, ULIS, classe d'hôpital ou d'établissement pénitentiaire, maison rurale...

Peuvent également participer tous ceux qui n'éditent pas encore de journal «papier», de médias d'information mais qui souhaiteraient profiter de l'occasion de ce concours pour en créer un.

❖ Ouverture du concours aux médias d'information

Peuvent participer au concours les productions multimédias collectives sur le web, réseaux sociaux, sites et blogs d'information sur toutes plateformes¹ quel que soit leur type d'hébergement dont le contenu est réalisé par les élèves, et pour lesquelles la forme d'expression peut être l'écrit, l'oral ou les images (fixes, animées).

L'actualité au sens large (actualité extrascolaire, actualité de la classe ou de l'établissement, actualité locale, actualité nationale et internationale) doit figurer parmi les sujets traités dans ces productions.

Le contenu soumis au concours académique doit être produit ou actualisé dans le courant de l'année scolaire 2018/2019.

¹Les fichiers .pdf accessibles en ligne relèvent de la catégorie des journaux «papier» ; ils doivent donc être imprimés au nombre d'exemplaires demandés et adressés aux organisateurs du concours académique

❖ **Modalités de participation**

Lors de l'inscription au concours académique, les rédactions d'élèves et/ou leurs enseignants devront envoyer obligatoirement :

- **le bulletin d'inscription** dûment rempli (attention, documents différents pour les publications «papier» et médias en ligne) ; la signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement.
- **six exemplaires** d'un des numéros du journal parus au cours de l'année 2018/2019, ou l'adresse Internet de consultation en ligne. Ils seront à adresser, accompagnés de la fiche d'inscription, au CLEMI académique dont l'adresse figure ci-dessous.
- **pour les médias numériques** (préciser un ou deux reportages vidéos, JT vidéos ou Podcasts à consulter en priorité par le jury) : envoyer la fiche d'inscription dûment complétée à l'adresse coordination.clemi-fc@ac-besancon.fr
- **pour les reportages photos** : envoyer la fiche d'inscription dûment complétée à l'adresse coordination.clemi-fc@ac-besancon.fr

❖ **Critères de sélection des différents médias**

Les médias participants seront sélectionnés selon les critères suivants :

Journaux «papier»

- qualités rédactionnelles : contenu, style, analyse / réflexion,
- qualités visuelles : maquette et mise en page, création graphique, illustrations,
- identité du journal : personnalité et originalité,
- responsabilité : signature des articles, identification et respect des sources, mentions obligatoires,
- nature du projet : liberté d'expression des élèves, démarche d'élaboration, citoyenneté, prise en compte des lecteurs.

Médias en ligne

- navigation et ligne éditoriale : existence et visibilité d'une ligne éditoriale, utilisation des fonctionnalités de classement et indexation des contenus,
- contenu : qualité des traitements, de l'analyse et de la réflexion, présentation et contextualisation des contenus multimédias, création et originalité, qualité visuelle, implication personnelle, expression d'opinions, illustration, multimédia, fréquence de la production,
- interactivité et communication : prise en compte des commentaires, ouverture sur le web, présentation de l'équipe de rédaction et du projet, possibilité de contacter la rédaction,
- responsabilisation et citoyenneté : signature des publications, présence des mentions légales, crédits photographiques, caractère collectif du projet, implication et responsabilisation des élèves, liberté d'expression.

Attention : les journaux non retenus ne seront pas retournés et seront versés au dépôt pédagogique du CLEMI.

❖ **Une «fiche bilan» pour chaque journal**

Primé ou non, chaque rédaction participante se verra retourner une «fiche bilan» réalisée par le jury, conçue pour apporter des conseils et des pistes de réflexion.

❖ **Dotation**

Les prix sont offerts par nos partenaires et par le CLEMI de l'académie de Besançon.

❖ **Prix**

À l'issue des délibérations, les gagnants seront avertis par courriel et par courrier.
La date de la remise des prix aux lauréats des différentes catégories sera communiquée ultérieurement.

Rectorat - CLEMI
Médiatiks 2019
45 avenue Carnot
25000 Besançon